



## Colère entre automobilistes

Par **marccoox**, le **24/03/2008** à **20:06**

voilà je vais raconter donc mon histoire:

je suis derrière une voiture arrêté à un feu rouge avec ma compagne à mes cotés et lorsque celui-ci passe au vert, voyant que le conducteur devant moi ne démarre pas au bout de 10 secondes j'envoie un petit coup de claxon.

La personne alors ne démarre toujours pas et du coup prend son temps (encore environ 20 secondes) pour redémarrer en me regardant dans le rétroviseur.

Je roule derrière elle, jusqu'au prochain feu rouge et me place à côté d'elle pour m'expliquer.

Nous ouvrons nos fenêtres et la personne de l'automobile commence par me dire:

- "t'es pas obligé de klaxonner comme ça espèce d'abruti"

je répond:

- "tu as qu'à avancer au feu vert connasse" (désolé mais colère du moment...)

Elle me rétorque alors que puisque je l'insulte et qu'elle est flic, elle va porter plainte en relevant mon immatriculation. Je lui répond qu'elle aussi m'a insulté d'abruti et que si vraiment elle est flic elle devrait respecter un peu plus les feux.

Notre conversation achevée, je me demande simplement si elle a le droit de porter plainte pour cela sachant qu'elle m'a insulté aussi et les sanctions encourues pour de tels actes.

Merci d'avance pour vos réponse.

PS: Désolé pour mon insulte encore mais quand je suis en colère je suis parfois mal poli.

Par **Jurigaby**, le **24/03/2008** à **20:12**

Bonjour.

Une insulte n'est pas réprimée par la Loi pénale, qu'elle soit flic ou pas.

Pour que l'outrage soit constitué, il faut que l'insulte s'adresse à l'agent et non pas à la personne..

Par exemple, vous pouvez dire "connasse", mais pas "sale flic de merde".